

Plan de sobriété : comment aller au-delà des écogestes

Le ministère de la Transition écologique relance pour la troisième année consécutive son plan sobriété avec un rappel des écogestes. Mais pour faire de la sobriété un pilier majeur de décarbonation, il faudra aller bien au-delà.



Olga Givernet, ministre déléguée à l'Énergie, à l'occasion des Rencontres de la sobriété énergétique, lundi 21 octobre, à l'hôtel de Roquelaure.

C'est devenu un rendez-vous récurrent sur les postes de télévision : la campagne des écogestes pour inciter aux économies d'énergie est relancée pour la troisième édition à l'entrée de l'hiver 2024. Initiée en 2022 en pleine crise énergétique, cette communication s'installe désormais tous les ans dans le quotidien des Français. Encouragé par les bons résultats des premières campagnes – une baisse de 12,2 % dès l'hiver 2022-2023 par rapport à la période 2018-2019 –, le ministère de la Transition écologique ne veut pas relâcher la pression : « *Ce n'est pas seulement une solution pour passer un hiver difficile, c'est une habitude à prendre. Il faut redonner l'exemple, même si la crise énergétique est passée* », estime Olga Givernet, ministre déléguée à l'Énergie, à l'occasion des Rencontres de la sobriété énergétique, organisées le 21 octobre à l'hôtel de Roquelaure.

Surtout que les économies se sont confirmées en 2023-2024 (-12,3 %) et que, comme l'a rappelé Sophie Murlon, la directrice de l'Énergie et du Climat (DGEC), la France a d'autres objectifs en ligne de mire : réduire sa consommation d'énergie de 30 % en 2030 et de 50 % en 2050 : « *Les résultats sont donc à prolonger dans le temps* »... et à renforcer.

Convaincre pour éviter le relâchement

Mais comment faire plus ? Les écogestes ont permis de s'attaquer aux gisements les plus rapides, avec un prix de l'énergie en hausse et donc incitatif. Aujourd'hui, avec des tarifs à la baisse, le risque du relâchement est réel. Et même si le projet de loi de finances prévoit une hausse des taxes et donc des factures, cette disposition ne fait que diluer l'effet des efforts sur la facture finale. Pour l'institut Jacques Delors (1), qui a publié un décryptage sur la question en septembre dernier, afin de renforcer la crédibilité du récit autour de la sobriété énergétique et l'inscrire, de façon permanente, aux côtés des politiques d'efficacité énergétique et de substitution des énergies fossiles, il va falloir communiquer sur les cobénéfices de cette sobriété. « *Il convient de systématiquement mesurer et mettre en avant au travers d'indicateurs de suivi, couplés à une évaluation régulière de l'efficacité des dispositifs déployés et à un chiffrage des multiples gains engendrés afin de guider la prise de décision* », estiment les auteurs Phuc-Vinh Nguyen et Fiona Breucker.

“ L'électrification ne va pas assez vite, nous avons d'ailleurs dû le rappeler aux constructeurs lors du Salon de l'auto ”
Olga Givernet, ministre déléguée à l'Énergie
Pour RTE, le bénéfice a été très visible. « *Les 12 % d'économies offrent des marges de manœuvre pour le système électrique afin d'accueillir de nouveaux usages. Il ne faut pas lâcher car c'est le moyen d'électrifier rapidement, de laisser de la place sur le réseau,* explique Yannick Jacquemart, directeur transformation du système électrique et intégration des flexibilités chez RTE. *Il n'y a plus d'hésitation à avoir, tout s'ajoute : électrifier, accroître la taille du réseau, la sobriété pour faire ce qui est utile et pas plus, la flexibilité car ça ne coûte pas grand-chose et ça permet de maximiser l'usage des énergies renouvelables.* » Le réseau semble donc prêt, sauf que pour l'instant l'électrification ne se fait pas, ce que regrette Olga Givernet : « *L'électrification ne va pas assez vite, nous avons d'ailleurs dû le rappeler aux constructeurs lors du Salon de l'auto cette année.* » Et là aussi, le contexte budgétaire laisse entrevoir une réduction des soutiens à l'électrification des usages. « *Un écueil pourtant à proscrire dès lors que l'essor de la sobriété implique d'investir dans des infrastructures coûteuses afin d'offrir à tous des solutions alternatives favorisant l'adoption de comportements à faibles émissions de carbone. Car bien que coûteux, ces investissements demeureront inférieurs au coût de l'inaction climatique* », prévient l'Institut Jacques-Delors.

Aborder la sobriété de manière collective

Pour les acteurs privés engagés dans le plan de sobriété depuis 2022, les bénéfices semblent avoir convaincus : « *En ayant en simultané une campagne nationale, les gestes de sobriété ont été faciles à faire comprendre à nos collaborateurs. Cela s'est traduit par une baisse de 18 % en deux ans de nos consommations grâce à 200 millions d'euros d'investissement sur la même période,* explique Bertrand Swiderski, directeur RSE du groupe Carrefour. *Maintenant, on est prêt à aller plus loin. On réfléchit à mettre en place des standards par magasin, par type d'activité.* » Du côté de la Fedene aussi, on constate une évolution des mentalités. « *Cette action de sobriété a ouvert les esprits à l'efficacité énergétique, à des investissements avec un temps de retour rapide,* estime Pascal Guillaume, président de la Fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement. *Il faut aller désormais vers des contrats de performance énergétique. Cette bascule va être une vraie stratégie à déployer.* »

Pour les acteurs de l'immobilier, déjà confrontés aux enjeux de sobriété du fait des obligations portées par les décrets Bacs et Tertiaire, le plan de sobriété a permis d'accélérer le dialogue entre les acteurs multiples qui entrent en jeu : propriétaires, gestionnaires et locataires, « *alors que le décret Tertiaire était mal vécu au départ, car c'était une vraie*

révolution pour nous, d'aller discuter avec nos locataires », témoigne Nehla Krir, directrice du développement durable et de la transformation à BNP Paribas Real Estate Investment Management.

La sobriété semble ainsi être sortie d'une approche centrée sur l'individu pour prendre place dans les organisations. Une évolution essentielle, selon l'Institut Jacques Delors, pour « *réussir à faire émerger une conception dépolitisée et partagée de la sobriété en tant que valeur commune* ».

Légiférer quand c'est nécessaire

Reste un secteur où la sobriété se cherche encore : celui des transports. « *Nous avons un nouvel enjeu à travailler : les déplacements, constate Sophie Murlon, de la DGEC. Le marché de la consommation d'énergie pour le secteur est stable, il décroît pour le gazole mais progresse pour l'essence.* » La campagne de communication évoque le covoiturage et la réduction de la vitesse, ce qui semble léger face aux enjeux.

Pour l'Institut Jacques Delors, la piste du recours à une approche législative doit être étudiée, notamment pour les plus gros consommateurs, dans une logique de justice sociale. L'institut recommande par exemple d'appuyer la proposition de loi Adam visant à accélérer et contrôler le verdissement des flottes automobiles d'entreprise ; d'envisager l'interdiction de la publicité pour les SUV ; ou encore d'instaurer un plafond sur le poids des véhicules et enfin, peut-être, proposer des modèles électriques en accord avec les attentes des consommateurs. De nombreuses mesures déjà évoquées, mais dont le politique n'a pas eu le courage de s'emparer pour l'instant. « *Diverses études couplées aux expériences d'assemblées citoyennes ont montré que des mesures de sobriété socialement justes bénéficieraient probablement du soutien du public. Le Gouvernement ne devrait donc pas craindre d'introduire des mesures plus contraignantes* », estiment Phuc-Vinh Nguyen et Fiona Breucker.

Article publié le 22 octobre 2024

1. Télécharger le décryptage

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-44937-decryptage-plan-sobriete-institut-jasques-delors.pdf>



Florence Roussel, journaliste

Directrice de la rédaction et rédactrice en Chef d'Actu-Environnement

Actu-Environnement

© 2003 - 2024 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).